

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12464**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A l'issue de sa licence, le diplômé dispose de méthodes de critiques et de réflexion ainsi que de capacités de synthèse transposables dans de nombreux autres domaines que les sciences humaines. Les savoirs faire maîtrisés comprennent la rédaction, la présentation de dossiers, les techniques orales d'exposés. La licence d'Histoire permet d'accéder aux métiers mettant en œuvre la rigueur intellectuelle, l'approche critique, les capacités de synthèse. Elle permet d'intégrer des formations ultérieures en disposant d'une solide culture générale.

Les titulaires de la licence d'histoire peuvent exercer des métiers de l'enseignement et de la recherche (après poursuite d'études et concours), mais aussi des métiers susceptibles de mobiliser une culture historique : patrimoine, tourisme, culture...

Métiers de l'enseignement

Métiers de la recherche

Métiers de la fonction publique d'Etat ou territoriale

Métiers de l'information

Métiers de la documentation

Métiers du livre et de l'édition

Métiers des Organisations internationales, gouvernementales ou non.

Monde de l'entreprise : relations internationales ou publiques en particulier.

Compétences ou capacités attestées :

Connaissances historiques

Capacité à découvrir, organiser et maîtriser des connaissances avec un recul critique

Capacité à constituer des corpus documentaires, à effectuer une présentation écrite et orale d'analyse critique et de synthèse

Constitution de dossiers et de rapports

Capacité à acquérir une formation pluridisciplinaire en Langues et Sciences sociales (Parcours L3 HiRiSs).

Capacités et compétences effectivement évaluées, connaissances et savoir-faire associés :

La licence d'Histoire a pour objectif principal de former à l'analyse critique des faits et des documents (vestiges archéologiques, textes, image) et à la réflexion synthétique. Au cours de sa formation, le diplômé étudie l'ensemble des périodes historiques, de l'antiquité au monde contemporain, et les civilisations européennes et non européennes. Pour atteindre ces objectifs la formation repose à la fois sur l'acquisition de connaissances (cours et lectures) et la mise en activité qui permet à l'étudiant de mettre ses connaissances en œuvre (exposés en travaux dirigés, remise de dossiers, préparation et rédaction des exercices de commentaires et de synthèses).

Le parcours Histoire-Géographie, quant à lui, forme plus particulièrement les étudiants qui souhaitent se présenter aux concours de recrutement des enseignants (PE, PLP, PCL).

Le Parcours "Histoire, Relations internationales, Sciences sociales" (HiRiSs) offre une réelle et solide formation pluridisciplinaire. Les étudiants bénéficient d'un approfondissement de leur socle de connaissances et de méthodes en Histoire, doublé d'une spécialisation en Histoire des Relations internationales. Cette spécialisation, qui concerne notamment le monde contemporain, est doublée par l'acquisition de connaissances en Langues, Droit international ou encore Economie internationale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la licence d'Histoire sont employés dans les établissements publics et privés, les universités, les organismes et les laboratoires de recherche, les administrations publiques d'Etat ou territoriales, les centres d'archives, les bibliothèques, les offices de tourisme, les maisons d'édition, les organes de presse, les organisations internationales voire les entreprises pour le parcours HiRiSs.

Enseignant (après poursuite d'études et concours)

Cadre A ou cadre B de la fonction publique

Archiviste, bibliothécaire

Agent de tourisme

Responsable de documentation pour une institution ou pour un organe de presse

Métiers de la Défense Nationale

Journaliste

Organisations internationales, gouvernementales ou non.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106 : Enseignement des écoles

K2107 : Enseignement général du second degré

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- 1 - Enseignements fondamentaux
- 2- Enseignements thématiques et spécialisés : culture historique générale : culture générale, épistémologie, didactique, religions
- 3 - Disciplines annexes : Géographie, Histoire de l' Art, Archéologie, Documentation. Le parcours spécifique Histoire-Géographie allie étroitement les deux disciplines, l'Histoire et la Géographie
- 4 - Méthodologie et projet professionnel (PPP), suivi avec les enseignants référents, travail avec les tuteurs pour la 1ère année. A partir du semestre 3 et jusqu'au semestre 6 sont prévus des enseignements de pré professionnalisation : Documentation pour le parcours Histoire, Métiers de l'Enseignement pour le parcours Histoire -Géographie.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE). Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Contrôle continu sur six semestres, certains enseignements font l'objet d'un dossier ou d'un rapport.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		100% Enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Béziers

Historique de la certification :

Arrêté du 22 juillet 2008.